

**Projet PCAET Billom Communauté – Réponses à l'avis de l'État – Consultation publique nov/déc 2020**

Alinéa	Remarques de l'Etat	Proposition de réponses	Modifications des documents suite aux avis reçus
<b>A-REMARQUES D'ORDRE GENERAL</b>			
A-2-c	Trop peu d'actions menés par les acteurs du territoire comparé à celles portés par la collectivité (22 des 28). Terme "association" sans identification précise. Des actions auraient pu être portés par les entreprises du territoire, les bailleurs sociaux ou la CCI, CMA. Certaines actions sont différées à 2023 alors que l'urgence du réchauffement climatique est immédiat.	Il s'agit effectivement d'un des points d'amélioration du PCAET, mais comme pour la plupart des PCAET portés par les nouvelles intercommunalités créées le 1er janvier 2017. Un des grands enjeux de ce 1er plan "Climat" est de réussir à faire porter majoritairement le plan d'actions par les acteurs du territoire, mais à 6 ans. Billom Cté doit acquérir auprès des acteurs la légitimité de coordonner la transition énergétique du territoire ; même si la loi confère ce rôle aux EPCI via les PCAET, celui-ci ne peut se décréter et nécessite un travail de fond qui prendra plusieurs années (enjeu de ce 1er PCAET). A noter que ce sont les 1ères politiques publiques climat-énergie portées par Billom Cté. Par ailleurs, sans moyens nouveaux et affectés de la part de l'Etat aux actions d'adaptation et d'atténuation liées aux changements climatiques, les EPCI sont dans l'obligation d'agir à moyens constants, ce qui est un vrai frein à la mise en œuvre des PCAET. quid de la territorialisation de la CCE ? Quels sont les moyens techniques et financiers que prévoit de mettre en œuvre l'Etat pour aider les territoires ?	Non concerné (NC)
<b>B-DIAGNOSTIC</b>			
B-1	Manque de précision quant aux buts précis des deux documents portant le même nom (Diagnostic territoriale) mais ne présentant pas les mêmes choses.	Prise en compte de la remarque et ajout d'une diapositive permettant d'expliquer concrètement l'objectif de chacun des documents	Ajout d'une diapositive permettant d'expliquer concrètement l'objectif de chacun des documents
B-2-a-§1	Le document devrait comporter une évaluation du potentiel de réduction des émissions de GES. Simulation de l'application des objectifs nationaux aux territoire ne peut pas suffire car elle ne tiens pas compte des particularités du territoire	Cette quantification apparaît dans le diagnostic territorial à destination des acteurs et dans le document de stratégie. Prise en compte de la remarque et reproduction de cette quantification dans le diagnostic technique.	Ajout d'une page présentant les potentiels de réduction.
B-2-a-§3	La quantification des réductions potentielles des émissions résultant des mesures d'économie d'énergie et de substitution par des renouvelables rendrait le diagnostic plus explicite	Cette quantification apparaît dans le diagnostic territorial à destination des acteurs et dans le document de stratégie. Prise en compte de la remarque et reproduction de cette quantification dans le diagnostic technique.	Ajout d'une page présentant les potentiels de réduction.
B-2-c	Données séq. CO2 par OREGES = 77 kteqCO2 alors que la diagnostic mentionne 26 kteqCO2. Le potentiel de séquestration supplémentaire par les sols forestiers et agricoles (sols cultivés) mériterait d'être examiné comme celui de la forêt.	Prise en compte de la remarque et mise à jour du document avec les dernières données disponibles.	Mise à jour du potentiel de séquestration à partir des données OREGES.
B-2-d	Le diagnostic n'évalue pas le potentiel de réduction des consommations en prenant en compte les particularités du territoire mais uniquement en appliquant les objectifs de la SNBC sur le territoire	Cette quantification apparaît dans le document de stratégie. Prise en compte de la remarque et reproduction de cette quantification dans le diagnostic.	Ajout d'une page présentant les potentiels de réduction.
B-2-e	Il manque une description du réseau de distribution d'électricité. Le diagnostic mériterait une analyse pour mettre en relation le potentiel de prod. renouvelable et la capacité de ce réseau.	Billom Communauté reprend contact avec ENEDIS via l'Adhume pour compléter le document.	NC
B-2-f-§1	Diagnostic mentionne 20 GWh de prod. de bois énergie alors que l'OREGES le quantifie à 68 GWh (bois provenant d'autres territoire). La sollicitation des territoires voisins pour l'apport en bois mérite d'être développé dans le PCAET	Prise en compte de la remarque et modification du document. Ajout d'un commentaire indiquant que le territoire importe du bois depuis les territoires voisins.	Prise en compte de la remarque et modification du document. Ajout d'un commentaire indiquant que le territoire importe du bois depuis les territoires voisins.
B-2-f-§2	Potentiel de développement solaire PV trop faible puisqu'il ne prend en compte que 10% des surfaces de toitures. (+10% des toitures disponibles ainsi que des surfaces de parking)	L'hypothèse correspond à une estimation basse intégrant les contraintes économiques, techniques, paysagères et architecturales. Cette estimation n'intègre pas le potentiel des ombrières de parking. Ajout d'un commentaire dans ce sens sans modification du potentiel.	Ajout d'un commentaire
B-2-f-§3	Le document ne prévoit pas de développement de l'éolien, pourtant, le SRE identifiait un potentiel éolien sur les communes à l'ouest du territoire qui pourrait se traduire par une production d'électricité importante.	Il s'agit là d'un choix politique des élus du territoire appuyé par l'avis du Club Climat.	NC
B-2-f-§4	Le document ne fait pas mention des moyens à mettre en œuvre pour compenser l'intermittence de la production d'électricité photovoltaïque. La gestion et le stockage constituant un enjeu majeur du développement du photo.	Dans le cadre d'une première démarche PCAET, le territoire n'a pas souhaité être pro-actif sur ces enjeux et se questionne sur les leviers et moyens d'actions dont il dispose. Il s'agit plutôt d'un sujet nécessitant une intégration nationale. Ajout d'une page de vulgarisation des enjeux au diagnostic.	Ajout d'une page de vulgarisation des enjeux au diagnostic.
<b>C-STRATEGIE</b>			
C-1-§2	Il serait utile de situer le potentiel max par rapport à la situation envisagée en 2050 sur les graphes scénarios	Le document précise qu'en 2050, la stratégie retenue suppose que l'ensemble du potentiel soit mobilisé.	NC
C-1-§5	Le potentiel de production d'énergie renouvelable est sous évalué	cf supra. Remarque non retenue	NC
C-1-§6	Paradoxe non expliqué entre les gains importants dû au développement des véhicules TFE et les affirmations quant aux autres potentiels de réduction (covoiturage, éco-conduite) qui semblent être les meilleurs moyens d'agir.	Remarque à prendre en compte, ajout d'un commentaire à ajouter au document pour expliquer que Billom Cté ne maîtrise pas la transformation du parc de véhicule.	Ajout d'un commentaire au document
C-2-§2	Tenir compte de l'incidence de l'urbanisation du territoire sur la séquestration carbone	Remarque à prendre en compte, ajout d'un commentaire à ajouter au document pour expliciter l'impact de l'urbanisation sur la séquestration carbone du territoire	Ajout d'un commentaire au document

C-2-§3	Il ne faut pas négliger les thèmes réseaux de chaleur, matériaux biosourcés, adaptation changement climatique, autres polluants atmosphériques. Le territoire est aussi très concerné par les risques de retrait/gonflement des sols argileux, ruissellement et mouvement de terrain	Le territoire de Billom Communauté a choisi d'élaborer une stratégie ciblée sur les enjeux prioritaires (baisse des émissions de GES, réduction des consommations d'énergie et production d'énergie renouvelable). Ajout d'une mention aux autres enjeux bien que ceci ne feront pas l'objet d'objectifs et de projections. Ces enjeux sont d'ailleurs déjà présents dans plusieurs fiches actions.	Ajout d'un commentaire au document
C-2-§4	Stratégie n'intègre pas les mutations de motorisation en 2040. Potentiel de développement des véhicules GNV ou électriques ne prennent pas compte de la possibilité de production de ces énergies. Espérance de diminution des consommation de véhicules (pétroles) sont trop optimiste.	Des hypothèses basses ont été volontairement retenues pour estimer ces potentiels. En effet, il ne parait pas opportun de véhiculer le message qu'un changement de motorisation permet de résoudre la problématique liée à la mobilité sur le territoire de Billom Communauté. Outre le changement de motorisation et le bénéfices espérés, il est nécessaire de mettre en place différentes actions permettant d'éviter des déplacements en voiture individuelle par la réduction des besoins de déplacement (télétravail, réaménagement des centres-bourgs...) et la mise en place d'offres alternatives (transports en commun, mobilité douces, covoiturage...). Par ailleurs, plusieurs éléments permettent de conforter le choix d'une hypothèse basse. 1) la possible baisse des consommations et des émissions des motorisations thermiques n'est pas démontrée. L'Union européenne a fixé un seuil maximal pour les émissions de CO2 moyennes des voitures neuves à 95 grammes par kilomètre en 2021, puis à 60 grammes par kilomètre en 2030. Or ces émissions dépassent 120 grammes en 2018 et ne baissent plus depuis 2016.. Voir la récente note de France Stratégie sur le sujet : <a href="https://www.strategie.gouv.fr/infographies/faire-baisser-emissions-de-co2-consommation-voitures">https://www.strategie.gouv.fr/infographies/faire-baisser-emissions-de-co2-consommation-voitures</a> 2) Le renouvellement du parc de véhicule est limité. A l'échelle nationale, il est de 5% par an. Il n'est pas évident que le territoire de Billom Communauté ait suffisamment de leviers pour accélérer ce processus. 3) Le remplacement des motorisations sur le territoire de Billom par des motorisations alternatives pourrait éventuellement faire baisser les émissions de GES sur le territoire. Cependant, il risque d'entraîner un double effet rebond. D'abord parce que la production de véhicules neufs, en remplacement de véhicules encore en état de circuler entraîne des émissions par ailleurs. Ensuite parce que les véhicules remplacés ne seront pas forcément immobilisés pour autant. Ces véhicules risquent d'être revendus sur le marché de l'occasion et circuler sur le territoire de Billom Communauté ou en dehors. Dans les 2 cas, la baisse des émissions de GES globale est loin d'être assurée.	NC
C-2-§5	Scénarios trop ambitieux dans l'agriculture, l'industrie et le transport comparé au tertiaire; domaine dans lequel BC peut agir directement avec des techniques bien connus et éprouvés.	L'arbitrage entre les efforts à déployer au sein des différents secteurs a été réalisé par les élus de Billom Communauté et le Club Climat.	NC
C-2-§6	Manque d'une ligne consacrée à l'éolien dans les tableaux décrivant l'évolution des productions d'énergie renouvelables. L'objectif global est très inférieur à celui de la SNBC sans justification	Il s'agit là d'un choix politique des élus du territoire appuyé par l'avis du Club Climat.	NC
<b>D-PLAN D'ACTIONS</b>			
D-§1	Actions manquantes pour que celui-ci réponde bien aux enjeux décelés dans le diagnostic et dans la stratégie	Le territoire de Billom Communauté s'est fixé des objectifs cohérents avec les ambitions nationales (Schéma régional, LTECV, SNBC...).  Les objectifs affichés permettent de se rendre compte que l'effort à envisager pour respecter les enjeux de préservation du climat (et les contraintes réglementaires associées) est très important comparé au scénario tendanciel et surtout, aux moyens donnés aujourd'hui aux territoires pour la mise en œuvre de leur PCAET. Certaines actions devront ainsi définir comment le territoire peut augmenter les efforts mis en œuvre au fur et à mesure de l'application du PCAET.  En considérant une stratégie à la hauteur des efforts actuels, on ne pourrait espérer que de reproduire les trajectoires actuelles qui sont complètement insuffisantes au regard des enjeux. Cette stratégie peut donc paraître très ambitieuse. Cependant, elle doit essentiellement servir d'élément mobilisateur et doit permettre à tous les acteurs de se rendre compte des efforts nécessaires à mettre en œuvre. Elle doit permettre au territoire de se projeter dans l'ampleur des changements à envisager.  Toutefois, l'analyse de la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs montre qu'il sera très difficile pour le territoire de Billom Communauté de les atteindre au regard des moyens qui sont mis à sa disposition. Cette situation interroge de fait l'Etat et les collectivités supra (Département, Région) sur leur responsabilité partagée avec celle du territoire dans l'inadéquation des moyens alloués et de l'ambition affichée.  De son côté, Billom Communauté s'engage, lors du bilan à mi parcours à évaluer les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de son PCAET au regard des résultats obtenus.	NC
D-§2/3	Secteur privé ne porte pas d'actions. Il est souhaitable que certains partenaires apparaissent dans le programme du plan d'actions comme porteurs d'actions (entreprises, PNR, bailleurs sociaux, artisans et commerçants). Communes parfois mentionnés mais aucune action ciblée.	Les actions portées par les chambres consulaires (audits flux, visites énergie) et le SIEG (éclairage public, IRVE), ainsi que les communes, peuvent être mieux mises en évidence dans le plan d'actions <b>à condition de réussir à mobiliser ces acteurs.</b> Pour le secteur privé, le passage par les têtes de réseaux (CCI, CMA, Chambres d'agriculture) est incontournable pour sensibiliser et arriver à convaincre ces acteurs mais s'est avéré difficile lors de l'élaboration du PCAET. C'est pourquoi, il est beaucoup plus réaliste d'envisager un portage d'actions par le secteur privé d'ici 2024, fin du 1er PCAET, qu'en début sauf à n'être que dans une logique d'affichage, ce qui nuira à la crédibilité de l'action publique sur le sujet. Il ne s'agit pas seulement de décréter, il faut convaincre, ce qui prend forcément du temps.	NC
D-§4	Certaines actions ne devraient pas attendre 2023 (celles d'acteurs comme le SIEG, CA, Grand Clermont)	L'arbitrage concernant la temporalité des actions a été réalisé par les élus de Billom Communauté et le Club Climat.	NC
D-§6	Le plan d'action devrait comporter une fiche prescriptive pour intégrer les enjeux air-énergie-climat dans le futur PLUi-h	B&L évolution a fourni à Billom Communauté une note de synthèse des possibilités d'intégration des enjeux climat air énergie dans les documents d'urbanisme. Une nouvelle fiche action a été rédigée en ce sens.	Proposition de fiche action
D-§9	Aucune action sur la réhabilitation énergétique des logements sociaux (devrait être conduite par les bailleurs sociaux)	Cf (A)-2-c	NC

D-§10	Pas d'action prévue sur le développement de la méthanisation	Les élus du territoire n'ont pas souhaité favoriser le développement de cette forme d'énergie plus que les autres formes d'énergies renouvelable. Par ailleurs, la méthanisation apparaît bien dans la fiche action n°13.	NC
D) Observations générales sur les fiches §1	Le plan d'action a manifestement été conçu comme un plan d'action de la structure qu'est la communauté d'agglomération et non comme un plan d'action du territoire. Manque de quantification des moyens financiers et de personnel pour l'EPCI	Cf supra (D) §3-4) et éléments de réponses par action.	NC
D) Observations générales sur les fiches §2	Les actions non prioritaires sont considérées comme pouvant être mise en place selon des "opportunités -> leur donne peu d'espérance de réalisation	Cette hiérarchisation des priorités correspond à une réalité politique locale et un arbitrage effectué par les élus avec l'appui du Club Climat. Il reflète également les faibles moyens donnés aux collectivités territoriales pour mettre en œuvre la transition écologique.	NC
D) Observations générales sur les fiches §3	"Impact attendus" seulement renseignés par des curseurs sans estimer précisément a contribution de l'action aux objectifs de la stratégie (conso. d'énergie, émissions GES, prod. d'énergie)	L'estimation des gains potentiels en consommation d'énergie et en émissions de GES est un exercice périlleux qui donnerait un résultat associé à une incertitude très importante. En effet, au delà des contraintes techniques ne permettant pas d'associer chaque action à un gain carbone ou énergétique, il n'existe pas de corrélation directe entre les moyens mis en œuvre par action et les résultats possible puisque de nombreux facteurs peuvent influencer ces résultats (freins aux changement de comportement, effets rebonds tels qu'explicités au point C)1§6,2§4...). En l'absence d'un chiffrage fiable, Billom Communauté a choisi d'évaluer qualitativement l'impact de ses actions. Remarque non prise en compte.	NC
D) Observations générales sur les fiches §4	Les fiches ne comportent pas de décision de choix de moyens concrets pour que l'amélioration soit effective	Idem supra. Les moyens alloués reflètent les faibles moyens donnés aux collectivités territoriales pour mettre en œuvre la transition écologique.	NC
D) Action 5	Action pas encore bien défini (portage par un "comité de pilotage" sans composition précise et le libellé de la mesure au conditionnel) -> nécessité de responsabiliser l'action	La composition du Comité de Pilotage sera confirmée durant la phase de mise en œuvre du PCAET.	Harmoniser les FA avec un comité de suivi (élus + acteurs + club climat)
D) Action 6	Pilotage confié aux associations en général sans précisions -> confier le pilotage a une association du territoire	Les porteurs d'actions seront précisés durant la phase de mise en œuvre du PCAET	NC
D) Action 7	La fiche n'indique pas la façon dont le télétravail sera promu	Cette promotion sera effectuée grâce aux moyens de communication de la collectivité. Précisions apportées à l'action.	NC
D) Action 8	Regrettable de différer cette action alors qu'elle représente un enjeu majeur + choisir qui du SIEG et de BC prend la responsabilité	L'arbitrage concernant la temporalité des actions a été réalisé par les élus de Billom Communauté et le Club Climat.	NC
D) Action 12	Primordial de définir le mode d'élaboration de la décision concernant l'autorité organisatrice des transports en communs	Etude en cours sur le territoire pour évaluer les avantages / inconvénients d'une prise de compétence.	NC
D) Action 13	Aucune action concrète sur le développement des énergies renouvelables, plusieurs actions peuvent contribuer à faciliter l'émergence de projets d'énergie renouvelables : Cf Avis d'état -> mériterait plusieurs fiches d'actions consacré aux divers moyens de prod.	L'arbitrage concernant le développement des énergies renouvelables a été réalisé par les élus de Billom Communauté et le Club Climat. Billom Communauté ne souhaite pas revenir sur ce point.	NC
D) Action 16	Fiche peu renseignée, dommage de disperser les efforts si le SBA peut porter cette action	Remarque prise en compte.	Rajouter le SBA en partenaire
D) Action 17	Dommage de la reporter à 2021	L'arbitrage concernant la temporalité des actions a été réalisé par les élus de Billom Communauté et le Club Climat.	NC
D) Action 18	Il serait utile d'y associer la Mission Haies et l'ONF	Remarque prise en compte.	Ajout de la mission Haies, du CD63 et de l'ONF aux partenaires
D) Action 19	L'objectif de production de légumineuse concerne plus l'action 20 que l'action 19	Remarque prise en compte. Ajout d'une mention aux légumineuses en action 20 et conservation en action 19 pour agir sur les 2 volets (production et consommation).	Ajout d'une mention aux légumineuses en action 20
D) Action 20	Dommage de la reporter à 2023	L'arbitrage concernant la temporalité des actions a été réalisé par les élus de Billom Communauté et le Club Climat.	NC
D) Action 21	Il importe d'ajouter une mesure prévoyant que les collectivités locales intègrent des règles favorisant ces construction dans leurs document d'urbanismes + Fibois et PNR pourraient être d'utiles partenaires	Plusieurs pièces du PLUH, dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique mobilités ainsi que les règlements écrits, tiennent déjà compte des enjeux changement climatique et transition.	Préciser l'existence d'une fiche action dans le Programme d'Actions et d'Orientations du volet Habitat du PLUH visant à mettre en place sur le territoire un architecte conseil, intégrant l'enjeu de transition dans la construction
D) Action 22	"valoriser les vergers communaux en développant une production fruitière" concerne l'action 17	Remarque prise en compte	Modification de la fiche action 17 et 22.
D) Action 23	Action prévoyant l'interdiction de vendre ou louer des logements chauffés au fioul est abusive	Remarque prise en compte.	"Reflexion sur la mise en place à terme" + lien avec l'OPAH